

L'un des auteurs présumés du "braquage du siècle" tué à Porto-Vecchio

Par J.M.D., C.L., A.M. et O.R.

En Corse, la légende veut que personne ne soit intouchable. Après le nationaliste François Santoni, l'homme d'affaires Robert Feliciaggi et celui qu'on appelait "le parrain corse" Jean Gé Colonna, c'est au tour d'une figure du banditisme, Richard Casanova, de tomber sous les balles.

Il était soupçonné d'être l'un des auteurs du "braquage du siècle" en 1990 contre l'UBS, l'Union des banques suisses, à Genève en 1990. Selon nos informations, Richard Casanova a été assassiné mercredi à Porto-Vecchio sous les balles d'un calibre 222 et d'un fusil d'assaut 556. Il a été grièvement blessé par un homme au visage découvert, devant un concessionnaire automobile, et a succombé à ses blessures peu après l'arrivée des secours. D'après nos informations, une récente note des Renseignements généraux aurait averti les autorités que Casanova pouvait être la cible d'un règlement de comptes. L'ancienne figure du banditisme corse qui avait pris ses distances avec le gang bastiais "La Brise de mer" pourrait ne pas avoir tenu certains engagements par rapport à son ancienne bande.

L'un des membres fondateurs de la Brise de mer

Après une cavale de plus de 15 ans, Richard Casanova, âgé d'une cinquantaine d'années, avait été interpellé en mars 2006 à Bastia. Il avait été libéré le 22 novembre 2006 par la cour d'appel de Paris contre l'avis du parquet général. Cette décision avait été assortie du paiement d'une caution de 150 000 euros.

Il était l'un des cinq malfrats présumés qui, le 25 mai 1990, avaient dérobé 31 millions de francs suisses, soit plus de 20 millions d'euros, dans une succursale de l'UBS à Genève en maîtrisant deux gardiens et en neutralisant les alarmes. Ils avaient emporté environ 220 kg de billets de banque en diverses devises.

La plupart des individus étaient originaires de Corse et membres du gang bastiais de la Brise de mer. Selon les enquêteurs, Richard Casanova était l'un des membres fondateurs et piliers du gang. Le procès aux assises, en juin 2004 à Paris, de quatre des cinq auteurs du braquage s'était soldé par l'acquittement des accusés. Le parquet avait fait appel. Le cas de Richard Casanova avait été disjoint, car il était alors en fuite. Les avocats de Casanova se montraient confiants quant à l'issue du procès devant la cour d'appel.